

## NOTE AUX CONTRIBUTEURS

*Critique internationale. Revue comparative de sciences sociales* publie des articles portant sur des terrains variés, autres que la France, que les auteurs interrogent à l'aune de problématiques de sciences sociales, de questionnements disciplinaires ou sous-disciplinaires. Le comité de rédaction est composé de sociologues, de politistes, d'anthropologues et d'historiens spécialistes, au sens large du terme, des sciences sociales du politique.

Pour être évalués par *Critique internationale*, les articles soumis doivent reposer sur une démarche méthodologique empirique. Ainsi, ils doivent s'appuyer sur une enquête présentée de manière précise dans l'article et fortement mobilisée dans le corps du texte : des entretiens, des questionnaires, des observations ou une immersion ethnographique, etc. Pour les articles s'appuyant sur des archives et plus largement sur de la documentation (littérature grise, sources administratives, policières ou judiciaires, archives numériques, etc.), le corpus d'analyse doit aussi être clairement précisé, défini, mis en perspective et utilisé dans le texte.

L'objectif de la revue est donc de publier des articles qui articulent des travaux de terrain précis à des débats généraux, en sciences sociales en France ou à l'international, sur un objet ou une thématique (mobilisations, organisations internationales, politiques publiques, violence...). Ici, réside le cœur de la démarche comparatiste : celle-ci passe plus souvent par la transversalité des questionnements que par la comparaison du cas par cas à proprement parler.

Cette triple perspective – méthodologique, pluridisciplinaire et comparative – préside au choix des articles de la rubrique **Varia** et surtout à la constitution des dossiers de la rubrique **Thema** dont le principe est de réunir chaque trimestre cinq à six articles autour d'une problématique transversale dont le champ géographique peut être global ou régional. L'une des spécificités de *Critique internationale* est en effet d'aborder simultanément des entités géographiques et culturelles diverses à travers des approches disciplinaires variées.

Parallèlement, *Critique internationale* continue de se positionner comme une revue importante en sociologie des relations internationales. De plus, les transferts de normes, la transnationalisation de l'action collective, le rôle d'organisations internationales ou d'ONG dans de nombreux contextes de crises ou dans la vie routinière des pays du Sud plaident pour un regard associant sociologie politique et sociologie des relations internationales.

La rubrique **Lectures** comprend deux types de contributions : des synthèses relatives à l'état des connaissances sur un thème donné (à travers une revue de la littérature existante) ou à un auteur dont l'œuvre exerce ou a exercé une influence particulière ; des recensions d'ouvrages de sciences sociales susceptibles de nourrir les débats contemporains. Le comité encourage des recensions d'ouvrages non disponibles en français et invite les contributeurs à faire connaître des auteurs importants écrivant dans d'autres langues que l'anglais et l'espagnol (en chinois, en arabe, en portugais, en russe, etc.).

Les travaux soumis doivent être inédits : c'est-à-dire non publiés préalablement et non soumis simultanément à une autre revue.

Les articles doivent être envoyés par courrier électronique, en pièce jointe et au format word, à Catherine Burucoa, responsable éditoriale ([catherine.burucoa@sciencespo.fr](mailto:catherine.burucoa@sciencespo.fr)).

**Les auteurs prendront soin d'anonymiser préalablement leur document en supprimant toute autoréférence aussi bien dans le texte que dans les notes de bas de pages.**

## FORMAT DES ARTICLES

- Thema : 60 000 signes maximum (espaces et notes de bas de pages compris).
- Varia : 60 000 signes maximum (espaces et notes de bas de pages compris).
- Lectures : 10 000 signes environ pour une recension d'ouvrage ; 25 000 signes environ pour une note croisée ou un état de littérature (espaces et notes de bas de pages compris).

Les références bibliographiques sont intégrées dans les notes de bas de page. Celles-ci sont présentées de la manière suivante :

- Pour un ouvrage : Prénom Nom, *titre*, ville, éditeur, année, pagination à laquelle se réfère la citation dans le texte. En cas de répétition de la référence : initiale(s) du prénom, Nom, *titre complet*, *op. cit.*, pagination à laquelle se réfère la citation dans le texte.

- Pour une contribution à un ouvrage collectif : Prénom Nom, « titre de la contribution », dans Prénom(s) Nom(s) de l'auteur (des auteurs) de l'ouvrage (dir.), *titre de l'ouvrage*, ville, éditeur, année, pagination à laquelle se réfère la citation dans le texte. En cas de répétition de la référence : initiale(s) du prénom Nom, « titre de la contribution en entier », cité, pagination.

- Pour un article : Prénom Nom, « titre de l'article », *nom de la revue*, numéro de volume (numéro de parution), date, pages faisant spécifiquement référence à la citation dans le texte. En cas de répétition de la référence : initiale(s) du prénom Nom, « titre d'article en entier », art. cité, pagination.

À l'initiative des auteurs, des documents annexes (tableaux statistiques, comptes rendus d'entretiens, matériaux iconographiques, extraits d'œuvres littéraires, bibliographies, renvois à d'autres sites internet, etc.) peuvent être mis en ligne. Ces informations complémentaires, dont la diffusion est chaque fois signalée dans la version papier, sont en accès gratuit sur le site du CERI (<http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/critique>).

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION

**La revue accepte des articles en anglais, en espagnol, en russe et en allemand et fournit aux auteurs des évaluations de leurs textes dans leurs langues originales.**

La rédaction se réserve le droit de refuser les articles qui lui sont soumis s'ils ne correspondent pas à la ligne éditoriale de la revue. Ce refus ne s'accompagne pas de rapports d'évaluation.

Les textes retenus sont anonymisés et font l'objet de trois rapports écrits, également anonymisés, qui sont transmis à l'auteur. Sur la base de ces rapports, le comité de rédaction prend l'une des trois décisions suivantes, qu'il communique à l'auteur dans un délai maximal de trois mois après réception du manuscrit : a) refus ; b) acceptation sous réserve de modifications, c) réévaluation après modifications. Dans ce dernier cas, le comité de rédaction prend une décision définitive, positive ou négative, en fonction de la prise en compte par l'auteur des commentaires des évaluateurs.

**Une fois accepté, le texte fera l'objet d'un travail éditorial effectué en concertation avec l'auteur.**